



## Demande de naturalisation

Par **Temag fatiha**, le **04/05/2017** à **01:03**

Bonjour

Je voudrais savoir est ce que j'ai le droit à la nationalité française sachant que je suis née à Paris de j'ai vécu en France jusqu'à l'âge de 17 ans.Merci de vouloir m'aider.

Par **youris**, le **04/05/2017** à **09:24**

bonjour,

je suppose que vous êtes né en france de parents étrangers.

vous pouviez acquérir la nationalité française entre 13 et 18 ans puis automatiquement dès 18 ans si vous résidiez en france et que que vous vécu au moins 5 ans en france depuis l'âge de 11 ans.

si vous ne résidez plus en france, vous ne pouvez plus demander la nationalité française par votre naissance en france.

salutations

Par **Temag fatiha**, le **04/05/2017** à **15:23**

La décision de la nationalité française n'était pas entre mes mains pendant ma minorité est ce que je peux la récupérer sachant que j'ai vécu en France jusqu'à l'âge de 17 ans donc je peux prouver 5 ans de résidence en France entre 11 et 18 ans.

Par **youris**, le **04/05/2017** à **15:37**

vous ne pouvez pas récupérer la nationalité française puisque vous ne l'avez jamais eue.

il appartenait à vos parents de demander la nationalité française puisque vous étiez mineur quand vous résidiez en france.

si vous résidez en france, posez la question à votre préfecture mais je crains que votre demande soit irrecevable.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295>